

COMPRÉHENSION ORALE

ENTRAÎNEMENT 21

INFORMATIONS SUR LE DOCUMENT AUDIO

Titre : « Comment éviter « les candidatures fantaisistes » ? »
Source : France Info
Date : 22/23 février 2017
Durée : 03:08 min

❖ **Répondre aux questions suivantes :**

1. En quoi la campagne de recueil de signatures est-elle beaucoup plus difficile cette année ?
La campagne de recueil de signatures est beaucoup plus difficile cette année car, désormais, le nom des élus apparaîtra à côté du nom du candidat qu'ils parrainent.
2. En 1974, combien de signatures fallait-il pour être candidat aux élections présidentielles ?
 100 200 300
3. Combien de candidats y avait-il aux élections présidentielles de 1974 ?
 6 12 16
4. En 1974, les six candidats aux élections présidentielles ayant chacun obtenu moins d'1% des suffrages ont-ils été traités comme les autres candidats ? Justifier.
Oui, ils ont été traités comme les autres candidats puisqu'ils ont eu le même temps de parole et ils ont chacun reçu de l'argent public.
5. Pourquoi le Sénat a-t-il proposé en janvier 1976 que le nombre de parrainages soit modifié ?
Le Sénat a proposé que le nombre de parrainages soit modifié pour éviter la multiplicité des candidatures.
6. À combien le nombre de parrainages nécessaires est-il passé ?
 100 200 500
7. Est-ce que ce filtre des candidatures est efficace au début ? Par la suite ? Justifier.
Ce filtre était relativement efficace au début puisque deux candidats n'ont pas pu se présenter en 1981. Mais, ce filtre fonctionne moins maintenant. Il y a eu plus de candidats aux présidentielles de 2002 et 2007 qu'aux élections de 1974.
8. Combien d'opportunités de parrainage y a-t-il en France parmi les élus ?
 4 000 40 000 400 000
9. De quoi pourront se plaindre les « petits candidats » cette année ?
Les « petits candidats » pourront se plaindre qu'ils n'ont pas le même temps de parole que les autres candidats.
10. Quelle est la date officielle de début de la campagne électorale de 2017 ?
La date officielle de début de la campagne électorale est le 9 avril 2017.